

DEPARTEMENT :
AUDE.

DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE QUILLAN.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2012.

Délibération : 2012-098

Domaine : 3. *Domaine et patrimoine*

Sous domaine : 3.6 *Autres actes de gestion du domaine privé.*

OBJET :

Aménagement de la forêt communale : Orientations période 2013-2031.

Nombre de Conseillers

- en exercice : 27
- présents à la séance et représentés : 26.

DATE

- de la convocation : 06/12/2012
- de l'affichage par extrait de la présente délibération : 13/12/2012

Certifié exécutoire par réception en Sous Préfecture le :

14 DEC. 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE et le MERCREDI DOUZE du mois de DECEMBRE à 17 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de M. ARAGOU Maurice, Maire, et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

Présents : M. ARAGOU, Mme DUBOIS, M. RODRIGUEZ, Mme RIGAUD, M. CASAIL, Mme POUS-ODDOS, M. AUDOUY, Mme DAFFOS, MM. PIBOULEAU, ISSENCHMIDT, Mme BOURREL, M. EL HABCHI, Mmes SZYMANSKI, LAUZE, M.BICHOF, Mme CAZENAVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. LINARES.

Absents ayant donné procuration : M. FERRIER à M. Le Maire, M. FERNANDEZ à M. CASAIL, Mme EDMONDS à M. ISSENCHMIDT, M. LAGARDE à Mme RIGAUD, Mme CHINOT à Mme BOURREL, M. ROQUEFORT à M.PIBOULEAU, Mme SCANDOLERA à Mme DAFFOS, Mme AUSINA à Mme POUS ODDOS, M. HUMBERT à M. BICHOF, Mme BROUSSARD à Mme CAZENAVE.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que l'Assemblée était en majorité pour délibérer, M. le Président a déclaré la séance ouverte et invité ses collègues à procéder (art. 53, loi du 5.04.84) à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme SZYMANSKI a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M Le Président expose que la forêt communale a une superficie de 515ha 96a 70ca et a fait pour la période 1992-2012 d'un schéma d'aménagement portant jusqu'en 2011 sur une superficie de 494ha 4a 89ca composée de trois séries :

- 93ha en futaie irrégulière de sapins hêtres.
- 98ha en futaie régulière de pin laricio et de cèdres.
- 343ha de protection paysagère et accueil du public.

Ceci sur 28 parcelles forestières.

Le schéma précédent prévoyait une récolte annuelle de 754 m³ avec une ressource financière nette annuelle de 4 620€. Elle a été de 158€/an.

La situation des peuplements se caractérise par un dépérissement des sapins adultes et une régénérescence naturelle en sapin et hêtre avec plantations de pin laricio et de cèdre.

.../...

Les principes d'aménagement visent :

- La production de bois d'œuvre et pour les produits de faible valeur, le débouché bois énergie pour l'alimentation des chaudières bois.
- Une sylviculture tendant à favoriser la régénération naturelle
- Une protection générale des paysages et des milieux

La récolte annuelle est estimée à 600m³/an avec un bilan financier légèrement négatif – 637€/an si les taux d'investissement proposés sont effectivement mis en œuvre.

Les propositions de gestion visent :

- La régénération de 35ha qui ont ou auront atteint les critères d'exploitabilité, 5,9ha de reboisement. Le cèdre pourra être l'essence principale à introduire, 10,5ha en régénération naturelle, 20ha en dégagement, nettoyage.
- A conforter le foncier de celle-ci (bornages, acquisitions, échanges, entretien des limites...), mettre sur le marché un volume de coupe de 600m³/an dont 386 prévisibles et 214 conditionnels.
- Entretien et améliorer la desserte forestière en entretien et création.

Le bilan prévisionnel s'établissant comme suit :

	Prévisible/an	Conditionnel/an	Passé
Recettes annuelles	6 154	2 054	8 985
Dépenses annuelles	7 645	1 200	8 829
Bilan prévisionnel	-1 491	+ 854	+ 158

Le bilan ne prend pas en considération, la valorisation de la biomasse forestière dans le cadre de la filière bois énergie dans ce cas il serait positif.

M Le Président demande de bien vouloir : après présentation de cette opération par le technicien de l'ONF :

1. Adopter les orientations d'aménagement de la forêt communale pour la période 2013-2031, telles que précisées dans le document ci-annexé.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. le Président demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés par 26 voix POUR :

1. Adopte les orientations d'aménagement de la forêt communale pour la période 2013-2031, telles que précisées dans le document ci-annexé.
2. Autorise M le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Maurice ARAGOU

